

BON DE COMMANDE – PARTENARIAT 2023

Hébergements - Restaurants
Commerces - Artisanat
Activités sportives et de loisirs
Équipements de loisirs



Baie de Somme
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

au
plus tard le
23/12
2022

Pourquoi devenir partenaire ?

- REJOINDRE UN RESEAU DYNAMIQUE
- BENEFICIER D'UN ACCOMPAGNEMENT PROFESSIONNEL
- OPTIMISER VOTRE VISIBILITE
- DEVELOPPER VOTRE ACTIVITE

Comment devenir partenaire ?

- 1 - Répondre aux conditions de partenariat** (cf conditions Guide du partenaire, page 11)
- 2 - Indiquer ici le nombre de formules souhaitées**

Formule «partenaire» : 120 € TTC (valable pour une seule offre)

Offre supplémentaire : 120 TTC € x..... offre(s)

Montant total =€ TTC

3 - Retourner les documents complétés :

- le bon de commande / questionnaire (verso)

Pour les nouveaux partenaires uniquement :

- le justificatif qui atteste de votre activité (cf Guide du partenaire page 11)
- les photos HD de votre offre (1800 x 1200 pixels minimum, maximum : 10 photos)



A Denise

Office de Tourisme de la Baie de Somme
Entrepôt des Sels
Quai Lejoille - 80230 Saint-Valery-sur-Somme

Contact direct : 03 22 60 11 26
denise.paescosme@ca-baiedesomme.fr

ou à l'accueil de nos autres
Bureaux d'Information Touristique permanents
(Abbeville / Cayeux-sur-Mer/ Saint-Valery-sur-Somme)

Nom de la structure :

Nom :

Prénom :

- J'ai lu et j'accepte les conditions générales de partenariat
- J'autorise, sans réserve, l'office de tourisme à disposer gracieusement des visuels fournis pour alimenter mon offre sur la base de données régionales pendant une durée de 10 ans

Date, signature et cachet :

Conditions générales de partenariat :

L'Office de Tourisme se réserve le droit de refuser toute annonce qui, par son contenu, sa nature ou sa présentation, serait contraire à ses intérêts moraux ou commerciaux.

Le partenaire dégage l'Office de Tourisme de toute responsabilité sur le contenu des informations communiquées.

L'Office de Tourisme se réserve le droit de refuser une demande de partenariat en cas de non paiement de un ou plusieurs partenariat(s) antérieur(s) et de refuser un partenariat en cas de dossier incomplet (bon de commande non signé, questionnaire non complété, absence de justificatif).

Une action en dommages-intérêts ne saurait être intentée contre l'Office de Tourisme à la suite de la non parution d'une annonce ou de parution avec erreur.

Les guides nature en cours de démarche pour l'obtention d'un agrément Qualinat peuvent exceptionnellement souscrire à un partenariat auprès de l'Office de Tourisme. Cette possibilité n'est valable qu'à une reprise.

L'Office de tourisme vous fera parvenir une facture dès avril 2023.

QUESTIONNAIRE

1 questionnaire par adresse

COORDONNEES

Nom de la structure :

Nom de la société (si différente) :

Classement :

Nom et prénom :

Adresse :

Code postal :

Commune :

Adresse du propriétaire si différente :

Pour les locations

Tél. (2 numéros maxi) :

E-mail :

Web (1 adresse) :

Nom d'utilisateur de votre profil Facebook :

(pour ajout au groupe privé dédié aux pros)

Contact spécifique pour traitement administratif et facturation

(Nom, prénom, e-mail) :

DESRIPTIF

30 mots maximum

Si descriptif identique à celui de 2022, noter ici : « idem 2022 »

	Hôtels	Chambres d'hôtes	Locations	Campings	Restaurants	Activités Equipements
Capacité	Nombre de chambres :	Nombre de chambres :	Nombre de personnes :	Nombre de locatifs : Nombre d'emplacements :	Nombre de couverts :	
Tarifs	Tarif base 2 pers. à partir de : Petit déjeuner :	Tarif base 2 pers. petit déjeuner inclus à partir de :	Semaine mini/maxi : Week-end mini/maxi :	Emplacement à partir de : Location semaine mini/maxi :	Menu mini/maxi : Menu enfant :	

OUVERTURE

Hebdomadaire :

Annuelle :

PICTO : 10 MAXIMUM CHOISIS DANS CETTE LISTE

- Accès PMR
- Parking privé
- Animaux
- Terrasse
- Point de vue
- Groupe
- Equipement bébé
- Cheminée
- Piscine
- Wifi
- Climatisation
- Tennis
- Epicerie

- Vidange camping-car
- Table d'hôte
- Lave-linge
- Traiteur
- Plateau de fruits de mer
- Agneau d'Estran
- Plat/menu végétarien
- Restaurant
- ANCV (chèques vacances)
- Tickets Resto

Marques et labels

- Gault & Millau
- Maître restaurateur
- Qualinat
- Michelin
- Le routard
- Bistrot de pays
- Petit futé
- Clévacances
- Clé Verte
- Gîte de France
- Qualité Tourisme
- Tourisme et Handicap
- Logis de France